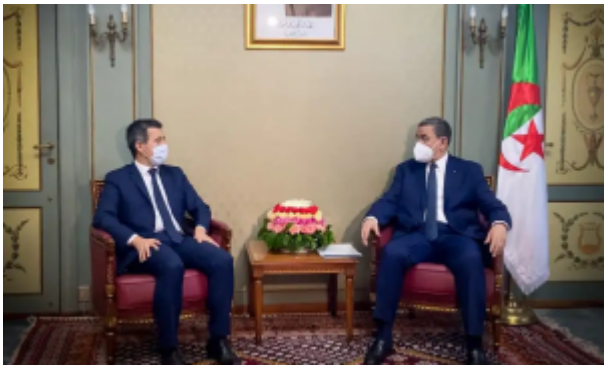
L’échec français avec zéro expulsion depuis le début du bras de fer avec les pays du Maghreb : « Tout le monde rentre, et personne ne sort » (MàJ : Darmanin annonce un retour « à la normale » pour l’octroi de visas avec l’Algérie et le Maroc)

19/12/2022 à 9h23



19/12/2022

Après plus d’un an de tensions, Gérald Darmanin, a annoncé un retour « à une relation consulaire normale » avec l’Algérie depuis lundi 12 décembre.

est une nouvelle qui devrait soulager de nombreux ressortissants algériens désireux de venir en France. En déplacement en Algérie, le ministre français de l’Intérieur, Gérald Darmanin, s’est entretenu avec son homologue et a

annoncé dans la foulée un retour « à une relation consulaire normale » avec Alger concernant l'octroi de visas par la France aux ressortissants de ce pays.

Depuis la crise du Covid-19, la France avait considérablement réduit le nombre de visas octroyés à l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, les conditionnant à des efforts de ces pays pour accepter leurs ressortissants expulsés de France. Cette normalisation de l'octroi de visas aux ressortissants algériens survient après celle avec la Tunisie fin août et celle avec le Maroc annoncée vendredi 16 décembre par la cheffe de la diplomatie française, Catherine Colonna.

[…]

Le Point

16/12/2022

La ministre française des Affaires étrangères Catherine Colonna, en visite dans la capitale marocaine, Rabat, a annoncé, vendredi, « le retour à la normale » en matière d'attribution des visas aux Marocains.

« Écrire ensemble une nouvelle page » des liens entre la France et le Maroc : Paris et Rabat ont affiché, vendredi, leur volonté de renouveler leur relation, mettant de côté les récents sujets de crispations, avant une visite d'État d'Emmanuel Macron prévue début 2023.

Signe d'une volonté de repartir sur de nouvelles bases, la ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna, en visite dans la capitale marocaine, a annoncé, vendredi, « le retour à la normale » en matière d'attribution des visas aux Marocains. Cette « pleine coopération est effective depuis lundi dernier », a-t-elle précisé, lors d'une conférence de

presse avec son homologue, Nasser Bourita. En d'autres termes, c'est la fin de la politique de restriction en matière de délivrance des visas.

En septembre 2021, Paris avait décidé de réduire de moitié les permis d'entrée accordés aux Marocains, arguant de la réticence du royaume à réadmettre ses ressortissants en situation irrégulière dans l'Hexagone.

Une mesure similaire avait été décidée à l'égard de l'Algérie voisine, où le ministre de l'Intérieur français Gérald Darmanin effectue à partir de vendredi une visite pour discuter, entre autres, des questions migratoires.

Cette mesure, qualifiée d'« injustifiée » par Rabat et décriée par les ONG humanitaires ainsi que les milieux francophones marocains, empoisonnait les relations bilatérales, même si Nasser Bourita s'est efforcé, vendredi, d'en minimiser la portée.

(…) Le Télégramme

19/06/2022

Du nouveau concernant la question des sans-papiers algériens expulsés depuis la France. Après un bras de fer qui a duré plusieurs mois avec le gouvernement français, les autorités algériennes auraient accepté de délivrer les autorisations consulaires aux ressortissants algériens faisant l'objet de décisions d'expulsion du territoire français. Mais cela sous certaines conditions, que la France devra respecter.

La question des sans-papiers algériens faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) constitue l'une des principales questions de divergence entre la France et l'Algérie. Une question soulevée au plus haut sommet de

l’État des deux pays, sans pour autant arriver à une solution. Chaque partie accuse l’autre concernant le manque de coopération dans ce lourd dossier, qui touche des milliers de ressortissants algériens en France.

En septembre 2021, le gouvernement français a décidé de réduire de 50 % le nombre de visas accordés aux Algériens, comme mesure de représailles contre les autorités algériennes. Selon Paris, le gouvernement algérien ne coopère pas dans le dossier des ressortissants algériens visés par l’expulsion de France. Selon le ministère de l’Intérieur français, entre janvier et juillet 2021, la justice française a, en effet, ordonné 7731 obligations de quitter le territoire français et seulement 22 sont repartis chez eux, soit à peine plus de 0,2,%.

Un chiffre contesté par le chef de l’État algérien Abdelmadjid Tebboune, en personne. Ce dernier a accusé, dans une déclaration le 10 octobre 2021, le ministre de l’Intérieur français Gerald Darmanin de bâtir « un gros mensonge ». Réagissant à cette sortie, l’entourage du ministre français de l’Intérieur est revenu à la charge en affirmant que le nombre d’Algériens en situation irrégulière en France dépassait les 7 000.

Les sans-papiers algériens en France ne peuvent toutefois faire l’objet d’expulsion vers l’Algérie sans la fameuse autorisation consulaire délivrée par les autorités algériennes, pour chacun de ses ressortissants faisant l’objet d’une OQTF. Ce n’est pas tout. Depuis la crise sanitaire, aucun sans-papiers ne peut être expulsé de France sans passer un test PCR contre le Covid-19.

Voici la condition de l’Algérie

pour accueillir les sans-papiers expulsés de France

Une condition qui a compliqué davantage l'exécution des OQTF contre les ressortissants algériens, pour la simple raison que la majorité d'entre eux refusent de passer ce test. En refusant de se soumettre aux tests PCR, ces sans-papiers algériens ne peuvent donc faire l'objet d'expulsion vers l'Algérie. Sachant qu'ils ne peuvent pas être obligés à faire ce test, de nombreux sans-papiers algériens se retrouvent ainsi non expulsables vers leur pays.

Mais cette question devrait être résolue, à en croire une source diplomatique algérienne citée ce dimanche 19 juin 2022 par le quotidien Le Jeune Indépendant. En effet, l'Algérie a accepté de délivrer les autorisations consulaires aux ressortissants algériens faisant l'objet de décisions d'expulsion du territoire français (OQTF) à condition qu'ils soient munis de tests PCR tels que fixés par les procédures en cours dans l'Hexagone, rapporte la même source.

La France ayant placé l'Algérie sur sa liste orange, il est donc impossible pour un voyageur en provenance de l'Algérie d'entrer en France sans se soumettre à un test PCR. Et comme l'Algérie applique le principe de réciprocité, toute personne désirant se rendre en Algérie depuis la France devra être aussi munie d'un résultat négatif d'un test PCR. C'est pour dire que si la France veut lever cette condition de test PCR sur les sans-papiers algériens visés par une OQTF, elle doit lever les restrictions de voyages pour les Algériens en plaçant l'Algérie sur sa liste verte.

ObservAlgérie / Jeune-Independent

10/12/2021

La décision française de réduire les visas octroyés aux pays maghrébins touche particulièrement l'Algérie. Selon l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement (APOCE), 95% des demandes de visas pour la France sont refusées.

Selon une publication sur sa page Facebook, l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement (APOCE), se basant sur les données des agences de voyages, 95% des demandes de visa pour la France ont été refusées dont celles relatives au renouvellement de visas.

Face à ces refus systématiques, l'APOCE a demandé aux Algériens souhaitant demander un visa pour la France de reporter le dépôt de dossier auprès des autorités consulaires françaises au risque de se voir, eux aussi, refuser de visa. «*On vous déconseille de déposer actuellement vos demandes de visa Schengen auprès des consulats de France*», souligne l'APOCE. Selon l'association qui défend les consommateurs algériens, seulement 5% des demandes de visa déposées par les Algériens ont obtenu des réponses favorables.

Il fallait s'attendre à ce que l'Algérie soit le pays le plus affecté par la décision française de réduire les visas accordés aux pays maghrébins du fait que ceux-ci, selon Paris, refusent de reprendre leurs ressortissants en situation irrégulière en France.

[…]

Pour rappel, en 2019, la France avait octroyé un total de 275.000 visas à l'Algérie.

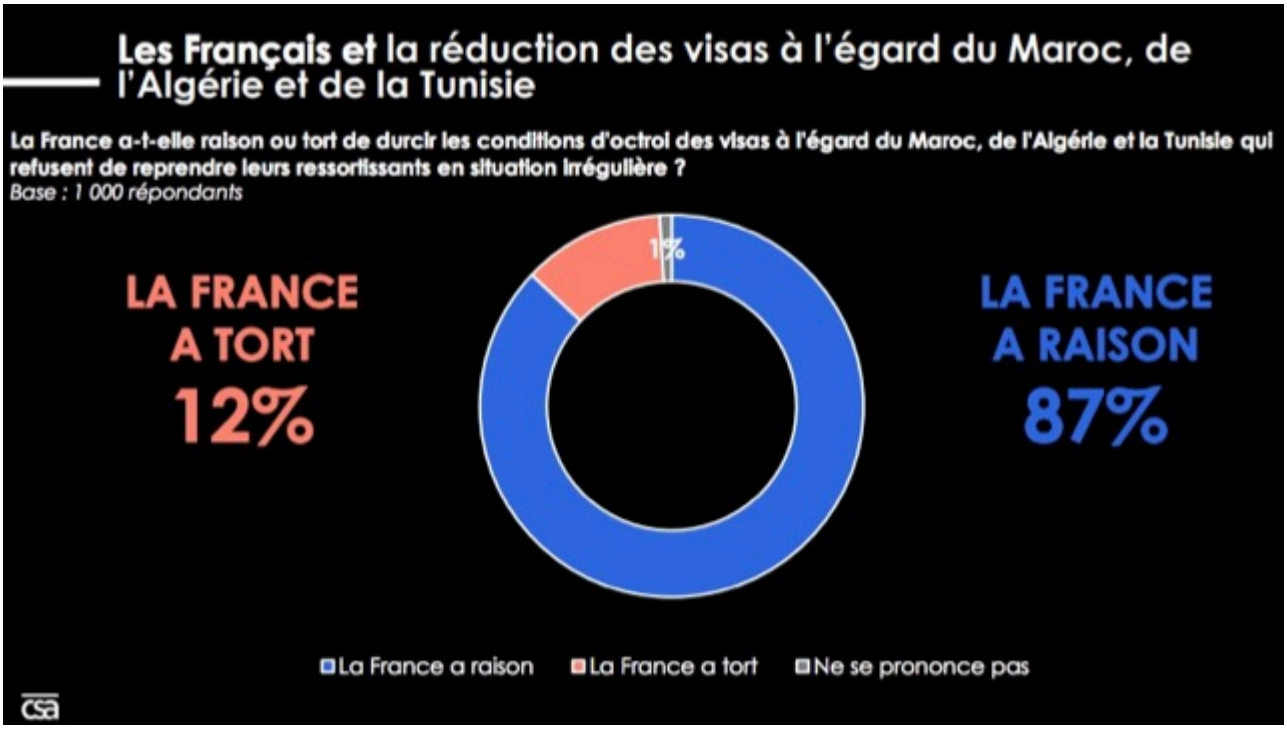
Le360

03/11/2021

L’échec français avec zéro expulsion depuis le début du bras de fer avec les pays du Maghreb : « *Tout le monde rentre, et personne ne sort* »

30/09/2021

87% des Français approuvent la réduction du nombre de visas accordés au Maroc, à l’Algérie et à la Tunisie :



29/09/2021

L’Algérie convoque l’ambassadeur de France en réaction à la décision de réduire le nombre de visas. Le Maroc avait aussi déploré mardi la décision de la France, la qualifiant d’*« injustifiée »*.

Le Monde

Donnant-donnant. Le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin a, ce mercredi matin, défendu la réduction drastique du nombre de visas à destination de l’Algérie, du Maroc et de la Tunisie, **l’expliquant par la volonté de forcer ces trois pays du Maghreb à récupérer leurs ressortissants quand la France les expulse.**

Le Parisien

Darmanin : *“A la demande du Président de la République, la France a drastiquement réduit le nombre de visas accordés aux Algériens, Marocains et Tunisiens tant que ces pays refuseront le retour de leurs compatriotes en situation irrégulière sur notre sol.“*

Darmanin sur l’octroi de visas : “T*ant que vous ne reprenez pas vos compatriotes, on n’accepte pas vos compatriotes*“

28/09/2021

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

La France réduit de 50% les visas

accordés à l’Algérie et au Maroc, et de 30% pour la Tunisie

La France va réduire drastiquement le nombre de visas accordés au Maroc, à l’Algérie et à la Tunisie A l’origine de cette décision : le fait que ces trois pays refusent de reprendre leurs ressortissants en situation irrégulière

Les chiffres des expulsions des ressortissants algériens, marocains et tunisiens n’ont jamais été aussi mauvais. Selon le tableau de bord interne de l’exécutif qu’a pu consulter Europe 1 sur les expulsions et la délivrance de visas, la France a durci le ton envers ces pays en réduisant drastiquement le nombre de visas délivrés.

[…]

Les expulsions réelles entre janvier à juillet 2021 :

Algérie : 7.731 OQ
22 Expulsions (0.2%)

Maroc : 3.301 OQTF
80 Expulsions (2.4%)

Tunisie : 3.424 OQTF
131 Expulsions (4.0%)

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

Europe 1